



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir ; je le publie sur l'heure.

Du Lundi 29 Juillet 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Coblentz, le 15 Juillet. — On assure que le prince de Cobourg a annoncé aux princes français à Hamm, qu'il étoit à propos qu'ils envoyassent un de leurs commissaires, pour exercer ses fonctions à Condé et à Valenciennes, dès que cette place seroit prise. On croit qu'elle tiendra encore 3 semaines.

A en croire pourtant les Autrichiens et les Prussiens qui se trouvent ici, ces deux cours n'ont point approuvé la démarche que Monsieur vient de faire si précipitamment de se déclarer Régent.

Francfort, le 17 Juillet. — La nouvelle courroit hier que Merlin avoit profité d'une sortie de la garnison de Mayence, pour s'évader déguisé en paysan. Aujourd'hui on assure qu'il n'est plus à Mayence ; on fait courir le bruit qu'il a été tué, d'autres disent qu'il est péri d'une mort violente.

Le siège de Mayence est toujours poussé avec une grande activité. La garnison tient bon, parce qu'elle sait qu'elle doit recevoir bientôt du secours.

FRANCE.

Marseille, le 18 Juillet. — L'assemblée élec-

torale a nommé un département définitif, qui a eu les suffrages de tout le monde. On dit que depuis 1789, il n'y a pas eu une assemblée pareille à celle-ci ; qu'il n'y a eu de combat que pour l'honnêteté et la générosité. En un mot, on y a reconnu ce grand principe que la justice seule peut inspirer la confiance, et que de la confiance naît l'union, la véritable union...

Les sections se sont également levées dans la ville de Toulon : leurs députés près celles de Marseille sont actuellement ici.

Lyon, le 20 Juillet. — Hier toutes les sections ont arrêté qu'elles s'enrôloient toutes et toutes entières pour la force départementale, qu'elles étoient en état de réquisition permanente, que les magasins seroient fermés, que la garde nationale seroit organisée, qu'on iroit à l'exercice le matin jusqu'à 7 heures, de-là à l'assemblée de section....

Tous sont animés du plus grand dévouement tous ont sollicité des réquisitions pour partir ; les douze-cents hommes envoyés à St. Etienne ont été levés en 2 heures de temps. Que les administrations disent un mot, et dix mille hommes armés, équipés, se porteront à l'endroit qu'on leur désignera.

Aucune nouvelle sûre du midi, beaucoup d'Orléans inutiles à rapporter ; la nouvelle la moins douteuse, c'est que les Marseillais qui s'étoient repliés sur Avignon et l'avoient évacué, ont trouvé au passage de la Durance un renfort qui venoit à leur secours, avec une artillerie formidable, alors ils sont rentrés dans Avignon, ont fait main basse sur les traîtres qui leur avoient échappé. Ce qu'il y a de sûr encore, c'est qu'il est parti le 15 de Marseille un renfort pour rejoindre le bataillon qui marche contre Paris. Incessamment une nouvelle force doit suivre encore la même destination ; l'impétueux Marseillais, non moins indigné contre nos brigands que contre les rois, veut se lever en masse. On abandonne toutes affaires...

Environ 60 des négociants de Lyon qui alloient à la foire de Beaucaire ont été arrêtés; les filets sont tendus à Montelimart, et pour préserver les habitans de la contagion anti-anarchique, Dubois-Crancé fait faire à tous ceux qui ont respiré l'air de Lyon une quarantaine peu salubre; peut-être cette captivité n'est-elle qu'une juste punition pour des hommes qui, prévenus du danger, n'ont vu que leur intérêt.....
Qu'alloient-ils faire dans cette maudite galère ?

Orléans le 25 juillet. — Le département du Loiret est fédéraliste jusqu'aux yeux; le district est mauvais, et ces deux corps administratifs, trop lâches pour lever l'étendard de la révolte, cherchent à nous affamer, et à établir une seconde Vendée, dans les communes qui environnent Orléans; mais la municipalité est excellente; j'en suis inséparable, et nous déjouons tous les complots. Le 19^e. régiment de chasseurs, ci-devant Rosental, se conduit fort bien; le chef nommé d'Hingue est patriote et bon militaire. Le 16^e. régiment de chasseurs à cheval est arrivé en grande partie, mais dépourvu de tout. Je leur ai fait donner tous les secours que l'humanité, leur bonne conduite et mon devoir m'imposent. J'ai fait mettre en état d'arrestation provisoire trois ou quatre officiers qui sont fauteurs et complices de ce traître Wimpfen, j'en rends compte au ministre de la guerre, et la loi prononcera sur eux.

Nous avons reçu un échec assez considérable dans la Vendée, mais nous avons sauvé l'artillerie; et je sais à n'en pouvoir douter,

que nous allons avant peu prendre notre revanche.

Je fais arrêter tous les soldats fuyards; je les fais mettre en prison, et le lendemain reconduire à Tours par la gendarmerie nationale. Hier, on en a arrêté un qui avoit sur lui un ordre signé le chevalier d'Autichamp, au nom de Louis XVII. Pour celui là, il sera conduit à Paris.

Je suis fort content du ministre de la guerre et de ses adjoints, et il n'y a que des traîtres qui puissent le trouver inepte ou perfide. Vous pouvez imprimer cet article en toutes lettres, ainsi que les autres.

Signé Charles de Hesse,
Général de division.

De Luxeuil — La municipalité de cette ville vient de mettre en état d'arrestation une femme qui, d'après ses papiers, paroît appartenir à la famille ci-devant royale: elle s'appelle Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise de Bourbon, fille légitimée de feu-ci-devant prince de Conty. Cette ci-devant princesse se trouvoit dans la détresse la plus affreuse. On assure qu'elle fut arrachée de la maison paternelle et conduite à l'extrémité de la France, puis mariée sous le nom d'Anne-Louise-Françoise Dehorme, à Aulaires-Louis Boller. Cette femme fut l'élève de J. J. Rousseau. Ses infortunes ont intéressé tous les cœurs sensibles.

Paris. — On a agité aux Jacobins de ne plus mettre entre les mains d'une administration intéressée les charois de l'armée sans le cautionnement de cent mille écus. Ce cautionnement qu'on exige est très impolitique et aristocratique. Il n'y a que les riches qui puissent offrir un pareil cautionnement; or à coup sûr un homme riche n'est pas républicain; il faut donc faire rapporter le décret, ne confier les administrations intéressées qu'à des républicains reconnus sous la responsabilité de leur civisme, et commuer le cautionnement en une peine afflictive et corporelle. D'ailleurs, qu'est-ce qu'un cautionnement de cent mille écus pour une compagnie qui, comme celle d'*Espagnac* gagne un million par jour.

§ Comme Marat ne peut être admis aux honneurs du Panthéon que dans 20 ans, la société républicaine révolutionnaire a proposé aux

Jacobins d'ériger dans la place de la Fraternité en face du Palais national, aux frais des Sans-culottes une obélisque où seront appendus les ouvrages de Marat.

Suite de la description de la Fête du 10 août.

Cinquième et dernière Station.

Enfin, la 5^{ème} et dernière station aura lieu au Champ de Mars. Avant d'y entrer, on rendra un hommage éclatant à l'égalité par un acte authentique et nécessaire dans une république, on passera sous un portique dont la nature seule semblera avoir fait tous les frais; deux Thermes, symbole de l'égalité et de la liberté, ombragés par un épais feuillage, séparés et en face l'un de l'autre, tiendront à une distance proportionnée, une guirlande tricolore et tendue, à laquelle sera suspendu un vaste niveau, le niveau national; il planera sur toutes les têtes indistinctement: orgueilleux, vous courbez la tête.

Arrivés dans le Champ de Mars, le président de la convention nationale, la convention nationale, les 86 commissaires des envoyés des assemblées primaires, les envoyés des assemblées primaires monteront les degrés de l'autel de la patrie. Pendant ce tems, chacun ira attacher son offrande au pourtour de l'autel, les fruits de son travail, les instrumens de son métier ou de son art. C'est ainsi qu'il se trouvera plus magnifiquement paré que par les emblèmes recherchés d'une futile et insignifiante peinture, c'est un peuple immense et laborieux qui fait hommage à la patrie des instrumens de son métier, avec lesquels il fait vivre sa femme et ses enfans. Cette cérémonie terminée, le peuple se rangera autour de l'autel: là, le président de la convention nationale ayant déposé sur l'autel de la patrie tous les actes de recensement des votes des assemblées primaires, le vœu du peuple français sur la constitution, sera proclamé en présence de tous les envoyés du souverain, et sous la voûte du ciel. Le peuple fera serment de la défendre jusqu'à la mort; une salve générale annoncera cette sublime protestation: le serment fait, les commissaires des assemblées primaires s'avanceront vers le président de la convention; ils lui remettront chacun la portion du faisceau qu'ils ont porté à la main tout le train de la marche; le président s'en saisira; il les ras-

semblera toutes ensemble, avec un ruban tricolore, puis il remettra au peuple le faisceau étroitement uni, en lui représentant qu'il sera invincible s'il ne se divise pas; il lui remettra aussi l'arche qui renferme la constitution; il prononcera à haute voix: *Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauve-garde de toutes les vertus.* Le peuple s'en emparera respectueusement; il les portera en triumphe, et des baisers fraternels mille fois répétés termineront cette scène nouvelle si touchante et si belle.

Citoyens, n'oublions pas les services glorieux qu'ont rendus à la patrie nos frères morts pour la défense de la liberté.

Après avoir confondu nos sentimens mutuels dans de tendres embrassemens, il nous reste un devoir sacré à remplir, celui de célébrer par des hymnes et des cantiques le triumphe glorieux de nos frères.

Le président de la convention nationale remettra au peuple l'urne cinéraire, après l'avoir couronnée de lauriers sur l'autel de la patrie. Le peuple majestueusement s'en emparera; il ira la déposer dans l'endroit désigné pour y être élevé par la suite une superbe pyramide. Le terme de toutes ces cérémonies sera un banquet frugal: le peuple assis fraternellement sur l'herbe et sous des tentes pratiquées à cet effet au pourtour de l'enceinte, confondra avec ses frères la nourriture qu'il aura apportée. Enfin il sera construit un vaste théâtre où seront représentés, par des pantomimes, les principaux événemens de notre révolution.

Indépendamment du décret que vous avez rendu pour le traitement et de route, et du séjour à Paris, des envoyés des assemblées primaires, il sera pourvu par la municipalité, au logement des envoyés des assemblées primaires; l'honneur d'exercer envers eux les droits sacrés de l'hospitalité sera réservé aux citoyens estimés par leurs sections pour être les plus vertueux, ou qui auront rendu le plus de services à la révolution. Comme ceux là sont souvent les plus indigens, il leur sera accordé une indemnité honorable, pour qu'ils puissent mieux accueillir leur hôtes; tous également doivent recevoir cette indemnité. Le portique de la maison qu'habitera un envoyé des assemblées primaires, sera décoré de guirlandes de chêne.

Ces maisons seules jouiront de cet honneur. Toutes les autres auront seulement, ainsi que celle-ci, une flamme tricolore sur le comble.

§ On a proposé aux Jacobins de n'admettre à l'honneur de recevoir les citoyens des assemblées primaires, qui viendront pour la Fédération du 10 Août, que les citoyens qui auront passés à la censure d'une commission nommée à cet effet. Il faudra être d'un civisme épuré, et l'on ne pourra en loger qu'un à la fois.

CONVENTION NATIONALE.

[PRÉSIDENTE DE DANTON.]

Addition à la Séance d'hier.

Un ci-devant noble condamné à mort par le tribunal du pas de Calais séant à Arras, pour avoir mis en circulation de faux assignats, étoit parvenu à s'échapper par une cheminée, et étoit par la ville; l'administration en fit fermer les portes, et publia que quiconque recelerait ce scélérat, seroit puni; vers l'entrée de la nuit, il s'adresse à un jeune-homme qu'il prie de lui donner un refuge pendant quatre jours, et lui présente deux corsets. Le jeune-homme accepte et le mène chez un des meilleurs républicains qui le livre à la justice. On décrète une mention honorable du jeune-homme et on ordonne au tribunal de cassation de s'occuper de cette affaire.

Le ministre de la marine est autorisé à faire marquer et exploiter dans les forêts nationales et dans celles appartenantes ci-devant aux émigrés, les bois propres aux constructions de la marine.

On accorde 100,000 par an au *museum* pour achat et transport des monumens des arts.

Le département du Jura est entré dans la coalition du midi; on casse le comité central établi à Lons-le-Saunier; on défend aux membres de se réunir sous peine de mort, et on ordonne la mise en liberté des braves Patriotes détenus.

Séance du Dimanche 28 Juillet.

On décrète que la fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République, qui sera célébrée le 10 Août, le sera pareillement dans les armées de terre et de mer, et dans toutes les assemblées primaires à 2 heures après midi et sera annoncée par des salves d'artillerie.

Le choix du général Rossignol pour commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle est confirmé.

On lit un arrêté des autorités constituées de Caen, qui ont rapporté leur arrêté du 9 Juin dernier, et ont accepté la constitution. Elles font convoquer les assemblées primaires et mettre en liberté Romme et Prieur, députés. On passe à l'ordre du jour.

Sur l'adresse de la société populaire d'Auxerre on décrète que toutes les bannières données à la première fédération de 1790, seront brûlées dans le chef-lieu de chaque département, le 10 Août.

Tous les citoyens qui conservent encore les croix de St. Louis seront tenus de les rapporter au plus tard le 10 Août, sous peine d'être regardés comme suspects et traités comme tels.

Le département de la Meurthe qui avoit adhéré aux arrêtés pris par les départemens insurgés, les rapporte.

On lit une lettre de Lyon du 24 Juillet de Royer et Brunel, représentans du peuple, qui avoient été arrêtés. Ils annoncent que la constitution a été acceptée unanimement par les assemblées primaires de Lyon. Les administrateurs reconnoissent leur erreur et protestent de maintenir la liberté et l'indivisibilité de la république. Ils ont été remis en liberté, et tout Lyon se réunit à la convention. Les administrateurs écrivent eux-mêmes et présentent leur rétractation.

Ces pièces sont renvoyées au comité de salut public.

Les pétitionnaires sont admis: un vient dénoncer Custines.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 3. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 25 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.